Index analytique

Les chiffres renvoient aux numéros des pages.

-A-

Acheteur
Annulation de vente, 177
– Dommages et intérêts, 177
Empiètement, 209
– Éviction, 209

Acte de vente
Contradiction, 237
– Correspondance des mesures, 237
– Description des tenants et aboutissants, 237
Désignation erronée, 319
Interprétation, 237
– Absence de description de l'assiette du chemin, 537
– Intention de l'auteur des droits, 237
– Interprétation la plus plausible, 237
– Occupation et entretien, 237
– Servitude personnelle, 537
– Texte ambigu, 537

Appel
Absence d'abus de droit, 537
Contrôle des erreurs de fait et de droit, 15, 565
Fusion des parties, 15
Requête à l'audition, 117
– Tardiveté, 117
Revendication modifiée sans amendement, 15

Appel en garantie
Arpenteur-géomètre, 177
– Renseignements erronés d'un fonctionnaire, 177

Arpenteur-géomètre
Analyse de possession, 543
Code de déontologie, 197
Conformité des mesures d'arpentage, 149
Livre de renvoi, 543
– Erreur, 107
– Réclamation, 107
– Superficie du terrain, 107
Manquement au devoir de conseil, 197
Notion de ligne la plus adéquate, 561
Obligation de divulguer les empiètements, 165, 209
Omission de consulter la réglementation, 177
Preuve d'empiètement, 525
– Certificat de piquetage, 525
Rapport, 143, 149, 307, 529, 543, 549
– Appréciation des faits, 529
– Contestation, 149, 269, 491, 499, 529, 543, 561
– Ligne séparative des terrains, 149, 197, 499
– Qualité, 549
Renseignements erronés d'un fonctionnaire, 177
Responsabilité envers les tiers, 107
Rôle, 561
Titre de propriété, 143, 543

Autochtone
Droit ancestral, 15
– Autonomie gouvernementale, 15
– Protection constitutionnelle, 15
– Titre aborigène, 15
Partage des compétences, 15
– Compétence des provinces, 15

– Extinction des droits ancestraux, 15
Voir aussi **Titre aborigène**

-B-

Bien
Bien imprescriptible, 97
– Domaine public, 97
– Empiètement, 97
– Entente sur la mise en valeur de lots intramunicipaux, 97
– Programme de transfert de propriété du domaine public, 97
– Transfert d'obligation de la municipalité, 97
Concession, 3, 73
Utilité publique, 347

Bornage
Analyse des marques d'occupation, 581
Auteur commun, 263, 269
– Intention, 263, 269
– Occupation, 263
– Titres émanant d'un auteur commun, 263, 269, 293
Cadastre, 263
Certificat de localisation, 499
Clôture de division, 537
Conformité des mesures d'arpentage, 149
Contenance, 255
Empiètement, 97, 525, 549
– Certificat de piquetage de l'arpenteur-géomètre, 525
– Preuve d'empiètement, 525
Emplacement du terrain, 97, 361
Homogénéité topographique, 491
Intention des parties, 269, 293, 319
Interprétation, 263
Ligne séparative des terrains, 149, 197, 263, 327, 499, 525, 549, 565
Limite cadastrale, 97, 319
– Entente d'emplacement, 97
Limites du fonds, 293, 543, 549, 565, 581
Mention « plus ou moins », 293, 361
Mise en demeure antérieure, 549
Notion de ligne la plus adéquate, 561
Partage des coûts et des frais, 565
Rapport de l'arpenteur-géomètre, 307, 549
– Contestation, 149, 269, 491, 499, 529, 543, 561
– Qualité, 549
Règle *audi alteram partem*, 525
Rénovation cadastrale, 123
– Renversement de la présomption, 581
Requête, 97, 123, 149, 255, 263, 327, 361, 425, 491, 499, 543, 549, 561, 565
Servitude, 549
Tenants et aboutissants, 255, 307
– Limite de superficie, 307

-C-

Cadastre
Bornage, 123
Concordance de contenance et d'occupation, 469
Interprétation, 263
Omission d'un numéro de lot, 469
Présomption, 469, 581
Rénovation cadastrale, 123, 319, 469, 581

Certificat de localisation
Acceptation de l'offre
– Certificat de localisation erroné, 477
Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209
Qualité, 165
Renonciation tacite à la prescription, 225
Utilisation de certificats d'un autre, 499

-D-

Domaine hydrique
Concession, 73, 363, 375, 425
– Définition de batture, 375, 425
– Droit de chasse et pêche, 363
– Interprétation restrictive, 425
– Lit d'une rivière, 3
– Lot en bordure du fleuve, 73
– Présomption, 73, 363, 375, 425
– Termes exprès, 375, 425
– Théorie de l'accessoire, 425
Droit de jouissance, 73

Droit seigneurial et féodal, 73
– Notion de batture, 425
Notion de pré, 73
Remblaiement sur la rive d'une rivière, 413
– Ordonnance de démolition, 413

Domaine public
Municipalité
– Caractère public d'un chemin, 399
– Destination implicite, 347
– Notion de chemin par dédicace, 347
Remblaiement sur la rive d'une rivière, 413
– Ordonnance de démolition, 413
Voir aussi **Propriété de l'État**

Dommages et intérêts
Annulation de vente, 177, 347
– Chemin municipal, 347
– Terrain agricole, 177
Honoraires extrajudiciaires, 347
Nullité de promesse d'achat, 165
Préjudice, 165, 177, 209, 255, 347, 549

Droit constitutionnel
Partage des compétences, 15
Protection constitutionnelle, 15
– Autonomie gouvernementale, 15
– Titre aborigène, 15
Voir aussi **Autochtone**

Droit de jouissance, 73

Droit de passage
Détermination de l'assiette, 307
Droit de propriété, 537
Emplacement du terrain, 361
Enclave, 131, 307

Droit de propriété
Acquisition par prescription, 307, 511, 593
– Demande en justice, 593
– Nature du jugement, 593
– Opposabilité, 593
Cadastre
– Concordance de contenance et d'occupation, 469
– Omission d'un numéro de lot, 469
– Présomption, 469
Comportement des parties, 537
Concession, 3, 73, 363, 375, 425
– Absence de preuve, 3
– Actes de vente subséquents, 3
– Domaine public, 3, 73, 363, 375, 425
– Intervention volontaire, 3
– Présomption, 73, 363, 375, 425
Contradiction dans l'acte de vente, 237
– Correspondance des mesures, 237
– Description des tenants et aboutissants, 237
Désignation de lot, 455
Détention sans droit, 97
– Empiètement, 97
Droit de jouissance, 73
Droit de passage, 537
Droit personnel, 537
Droit seigneurial et féodal, 73
Interprétation de l'acte de vente, 237
– Intention de l'auteur des droits, 237
– Interprétation la plus plausible, 237
– Occupation et entretien, 237
Limites du fonds, 293, 319, 525, 543, 549, 565, 581
– Erreur de contenance, 319, 335
– Intention des parties, 293, 319
– Mauvaise foi, 319
Nature et étendue, 73, 97, 237, 243, 469, 537
Notion de pré, 73
Propriété superficiaire, 97
Reconnaissance, 73, 131, 237, 243, 283, 327, 455, 469, 511, 537
Réglementation municipale, 131

Droit seigneurial et féodal, 73

-E-

Enregistrement
Règles générales, 117
Subdivision, 117
– Date de mise en vigueur, 117
– Dépôt au bureau d'enregistrement, 117

– Omission du registrateur, 117
– Validité, 117

Expertise
Argument de droit, 149
Contre-expertise d'un arpenteur, 149
– Information provenant du défendeur, 149
– Rapport subjectif, 149
Rapport d'un arpenteur-géomètre, 143
Titre de propriété, 143

-I-

Immatriculation des immeubles, 123

Intervention volontaire
Intérêt suffisant, 3

-N-

Notaire
Certificat de localisation, 209
Confiance en l'arpenteur-géomètre, 177
Défaut dans l'examen des titres, 209
Manquement au devoir de conseil, 209
Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209
Omission d'informer, 177

Notion de pré, 73

-O-

Offre
Acceptation, 477
– Certificat de localisation erroné, 477
– Conditions d'existence, 477
– Erreur sur un élément essentiel, 477

-P-

Passation de titre
Acceptation de l'offre
– Certificat de localisation erroné, 477
– Erreur sur un élément essentiel, 477
Menace d'action, 165

Possession
Acquisition de la propriété par prescription, 593
– Demande en justice, 593
– Nature du jugement, 593
– Opposabilité, 593
Acte de tolérance, 293
Bonne foi, 149, 283, 549
Claire, 543, 581
Clandestine, 149
Concurrente, 549
Connaissance de la ligne séparative des terrains, 149
Continue, 97, 225, 499, 511, 581
– Interruptions occasionnelles, 225
Demande d'injonction, 593
Empiètement de lots, 283
– Clôture, 511
Interprétation du Code civil, 283
Paisible, 97, 511, 581
Publique, 97, 511, 543, 581
Sans équivoque, 97, 149, 243, 293, 511, 581
Terrain abandonné, 529
Utile, 225, 243, 283, 499, 593
– Élément intentionnel (*animus*), 225, 283
– Élément matériel (*corpus*), 225
Violente, 149, 319
– Erreur de contenance, 319
– Intention des parties, 319
– Mauvaise foi, 319
Volonté présumée, 283

Prescription acquisitive
Absence de volonté de prescrire, 283
Acquisition de la propriété par prescription, 593
– Demande en justice, 593
– Nature du jugement, 593
– Opposabilité, 593
Bonne foi, 521
– Dénonciation des vices d'un titre, 521
Condition d'exercice, 97, 307, 521
Opposabilité
– Publicité des droits, 593
Possession, 97, 225, 243, 283, 455, 499, 529, 543, 581, 593
Prescription décennale, 283, 307, 521, 593

Prescription trentenaire, 499, 511
– Chemin public, 399
Renonciation tacite, 225
– Demande de certificat de localisation, 225
Révocation de billet de location, 97
Terrain abandonné, 529

Prescription extinctive, 197, 209
Connaissance de l'empiètement, 209

Preuve
Contre-expertise d'un arpenteur, 149
Empiètement
– Bornage, 525
– Certificat de piquetage de l'arpenteur-géomètre, 525
– Règle *audi alteram partem*, 525
Preuve inadmissible
– Opinion de notaire, 537
Rapport de l'arpenteur-géomètre, 143
– Contestation, 149, 491, 529, 543, 561
– Erreur dans l'appréciation des faits, 529
– Fardeau, 149, 491, 529, 543, 561
Témoignage visant à contredire un écrit valable, 425
Titre aborigène
– Poids des éléments de preuve, 15
– Récit oral, 15
– Tradition autochtone et règle de droit, 15
Titre de propriété, 143
Voir aussi **Témoignage**

Procédure
Abus de procédure
– Honoraires extrajudiciaires, 347
Appel
– Absence d'abus de droit, 537
– Contrôle des erreurs de fait et de droit, 15, 565
Dénonciation des vices d'un titre
– Effet, 521
Impact de procéder par action plutôt que par requête, 413
Intervention volontaire, 3
Omission d'un numéro de lot au cadastre, 469
Partage des coûts et des frais, 565
Préinscription du recours en reconnaissance du droit de propriété, 511
Rapport de l'arpenteur-géomètre, 529
Requête à l'audition, 117
– Tardiveté, 117
Titre aborigène
– Fusion des parties, 15
– Revendication modifiée sans amendement, 15

Promesse de vente ou d'achat
Conditions d'existence, 477
– Erreur sur un élément essentiel, 477
Nullité, 165
Obligation, 165, 477
Servitude
– Empiètement d'une servitude, 165
– Irrégularité, 165
– Réduction de l'assiette de la servitude, 165
– Tolérance des propriétaires du fonds dominant, 165

Promettant-acheteur
Irrégularité à l'égard d'une servitude
– Dommages et intérêts, 165
Obligation, 165

Promettant-vendeur
Abus de droit, 165
Comportement abusif, 165
– Intimidation, 165
– Menace d'action en passation de titre, 165
Obligation, 165, 477

Propriété de l'État
Concession, 73, 363, 375, 425
– Définition de batture, 375, 425
– Droit de chasse et pêche, 363
– Interprétation restrictive, 425
– Lit d'une rivière, 3
– Lot en bordure du fleuve, 73
– Présomption, 73, 363, 375, 425
– Termes exprès, 375, 425
– Théorie de l'accessoire, 425
Droit de jouissance, 73
Droit seigneurial et féodal, 73

– Notion de batture, 425
Notion de pré, 73
Voir aussi **Domaine public**

Propriété superficiaire, 97

Protection de l'environnement
Ordonnance de démolition, 413
Remblaiement sur la rive d'une rivière, 413

Protection du consommateur
Fausse dimension, 335
Pratique de commerce interdite, 335
Présomption de dol, 335
Prix élevé, 335

Protection du territoire agricole
Construction de bâtiment, 177

Publicité des droits, 123
Effet, 283
Opposabilité, 283, 593
– Prescription acquisitive, 593

-R-

Registrateur
Omission d'entrée de subdivision, 117

Réglementation municipale
Erreur de désignation d'un chemin fermé, 131
Interprétation de règlement, 131

Responsabilité civile
Absence d'abus de droit, 123
Absence de mauvaise foi, 123
Faute personnelle, 255
Partage de responsabilité, 177
Responsabilité *in solidum*, 177

Responsabilité professionnelle
Arpenteur-géomètre, 107, 165, 177, 197
– Manquement au devoir de conseil, 197
– Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209
– Obligation de divulguer les empiètements, 165, 209
– Omission de consulter la réglementation, 177
– Réclamation pour erreur, 107
– Renseignements erronés d'un fonctionnaire, 177
Envers les tiers, 107
Erreur au livre de renvoi, 107
– Superficie du terrain, 107
Lien de causalité, 107, 197
Notaire, 177, 209
– Certificat de localisation, 209
– Confiance en l'arpenteur-géomètre, 177
– Défaut dans l'examen des titres, 209
– Manquement au devoir de conseil, 209
– Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209
– Omission d'informer, 177
Responsabilité solidaire, 209

Responsabilité solidaire
Notaire et arpenteur-géomètre, 209

-S-

Servitude
Bornage, 549
Détermination de l'assiette, 307
Enclave, 131, 307
Personnelle, 537
Promesse d'achat, 165
– Empiètement, 165
– Irrégularité, 165
– Réduction de l'assiette de la servitude, 165
– Tolérance des propriétaires du fonds dominant, 165

-T-

Témoignage
Contre-expertise d'un arpenteur, 149
– Information provenant du défendeur, 149
– Rapport subjectif, 149

Titre aborigène
Appel
– Contrôle des erreurs de fait et de droit, 15

– Fusion des parties, 15
– Revendication modifiée sans amendement, 15

Autonomie gouvernementale, 15
Contenu, 15
Occupation et utilisation du territoire, 15
Preuve, 15
Protection constitutionnelle, 15
Revendication de territoires, 15
Voir aussi **Autochtone**

Titre de propriété
Erreur, 307
Interprétation, 263
Non-concordance avec l'occupation, 209
Titres émanant d'un auteur commun, 263, 269
Titres non concluants, 543

-V-

Vendeur
Appel en garantie, 177
Délivrance, 283, 335
– Contenance, 335

Garantie contre l'empiètement, 283
Garantie contre l'éviction, 209, 525
– Faute du notaire et de l'arpenteur-géomètre, 209
– Renonciation, 525
– Trouble actuel, 525

Garantie de contenance, 283
Garantie de qualité, 177
Garantie du droit de propriété, 177
Motif d'exonération, 177
Obligation, 177, 209, 283, 335
Pratique de commerce interdite, 335
– Contenance, 335
– Fausse dimension, 335
– Présomption de dol, 335
– Prix élevé, 335
– Protection du consommateur, 335

Vente
Absence de contrat, 243
Annulation, 177, 243, 347
– Bien d'autrui, 243
– Défaut de règlement municipal de fermeture d'une rue, 347
– Dommages et intérêts, 177
– Terrain agricole, 177
– Vice de consentement sur une considération principale, 177

Diminution de prix, 335
Propriété acquise par prescription, 511
– Absence de titre, 511